Zonage

- 2AU : Zone d'urbanisation future
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nl : Zone naturelle dédiée aux loisirs
- Np : Zone naturelle protégée pour des raisons écologiques et paysagères
- Nt : Zone naturelle spécifique au secteur du Château de la Garde
- UA : Zone urbaine à vocation mixte d'hypercentre
- UB : Zone urbaine de centre élargi
- UC : Zone résidentielle dense
- UD : Zone résidentielle périphérique
- UE1 : Zone d'équipements structurants
- UE2 : Zone d'équipements sportifs ou de loisirs
- UE3 : Zone d'équipements correspondant à l'usine de traitement des déchets de la Tienne
- UX1 : Zones d'activités industrielles et artisanales productives
- UX2 : Zones d'activités diversifiées (PME, PMI, tertiaire) d'intérêt local
- UX3 : Zones d'activités tertiaires
- UY1 : Zones d'activités commerciales classiques
- UY2 : Zones d'activités commerciales en mutation

Cadastre 2025

- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Parcelles

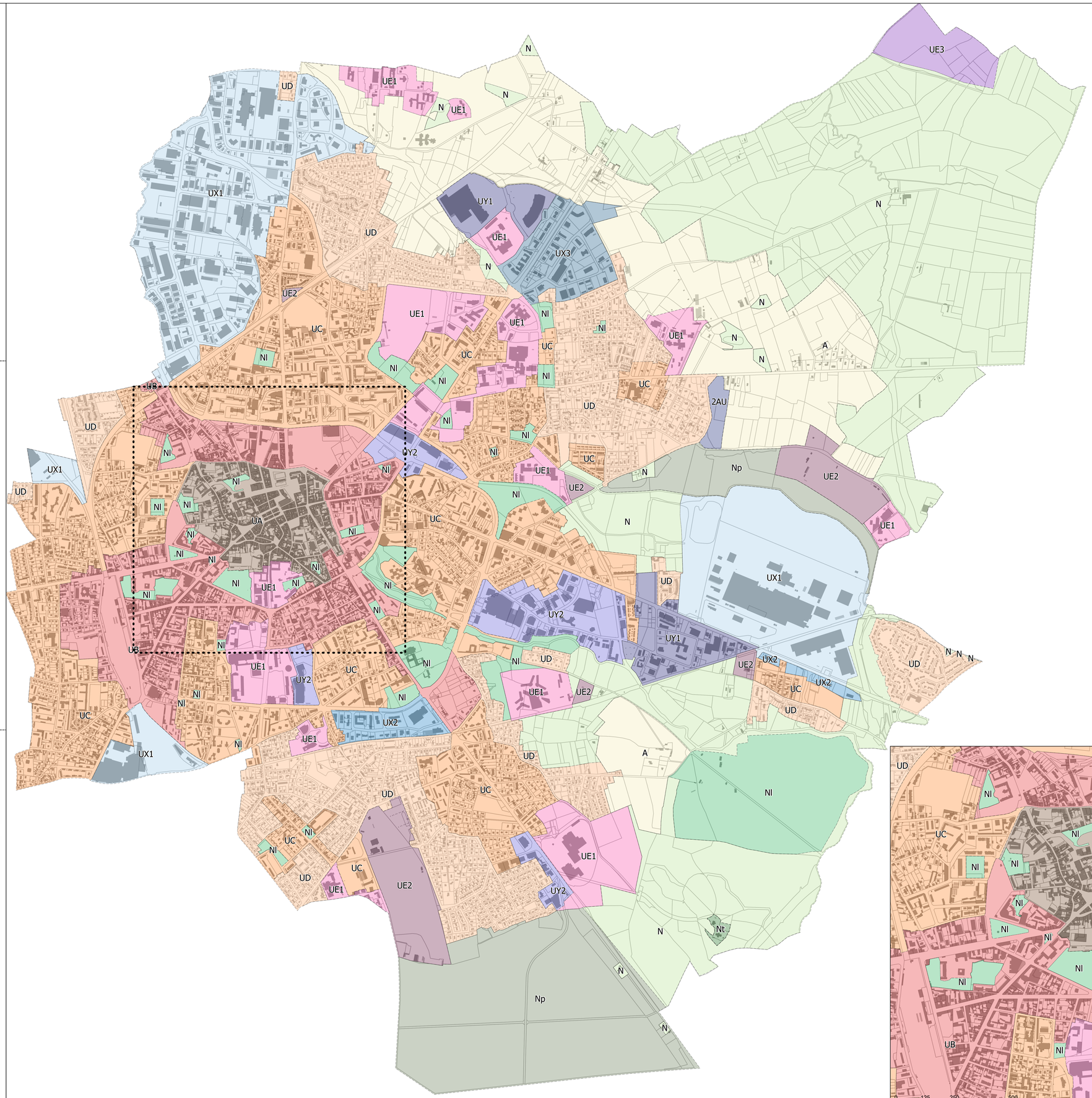

Secteur du centre-ville

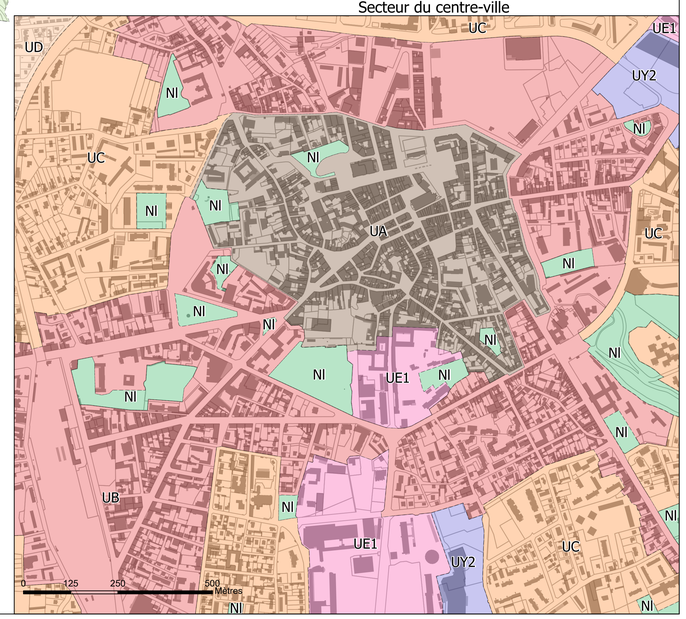

N

0 250 500 1 000 Mètres

Ville de BOURG en BRESSE

www.bourgenbresse.fr

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

Traduction réglementaire
Plan de zonage

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 23 juin 2025

Modifié le 29 juin 2026

Echelle : 1/7 500